

*Transports et communications*

ments de présentés pour sa gouverne, mais je ne veux aucunement agir de la sorte s'il y a encore des députés qui souhaitent prendre la parole. Il y a le député de St. Catharines (M. Morgan), celui de Laprairie (M. Watson) et le représentant de Grenville-Carleton (M. Baker) et d'autres encore, mais je crois que les députés doivent se rappeler que nous aurons consacré toute une journée à la discussion d'une seule question procédurale. Le député de Laprairie a la parole.

**M. Watson:** Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je crois que la Chambre a adopté comme orientation de donner un rôle accru aux comités. Si nous empêchons nos comités de compléter les rapports qu'ils ont présentés sur les prévisions budgétaires, dans un sens nous abdiquons alors notre rôle de membres des comités.

Je veux tout simplement dire que je favorise fortement l'extension des rôles de nos comités et que tout ce qui les restreint n'est pas, à la longue, dans l'intérêt de la Chambre ni dans celui du peuple canadien.

**M. Baker:** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat, mais j'ai déjà acquis une certaine expérience de la Chambre avant même d'être admis à y prendre place le 4 janvier 1973. Dans les années '50, du temps où je fréquentais l'Université Carleton, je venais souvent m'asseoir là, tout près de l'endroit où se trouve la séduisante dame . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Baker:** J'assistais souvent aux débats à cette époque où ils avaient tous lieu à la Chambre. En ce temps-là, la participation était bien meilleure, et l'assiduité bien plus forte qu'aujourd'hui. C'est sans doute le nouveau règlement qui est responsable de la baisse de l'assiduité. Apparemment, les députés n'ont pas encore le loisir de s'exprimer sur des sujets de principes très généraux.

Je ne partage pas l'avis du secrétaire d'État (M. Faulkner) selon lequel ce n'est pas à la présidence qu'il faut laisser le soin de trouver le remède. A mon avis, la présidence possède déjà le moyen de régler ce problème, comme aussi le comité en question. La présidence est très souvent le choix unanime de la Chambre, monsieur l'Orateur, et je suis certain que tous les députés vous seraient très reconnaissants de toute recommandation que vous pourriez formuler à cet égard.

Étant nouveau député, je dirai que le régime des comités me paraît une source inépuisable de frustration.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker:** La plupart des présidents sont tout à fait raisonnables et les députés de tous les partis s'efforcent de l'être; néanmoins, lorsqu'un député ne dispose que de dix minutes pour traiter de sujets très importants, notamment ceux qui touchent à l'intérêt national, il ne peut pas orienter la discussion vers le cœur même de l'activité du gouvernement, j'entends les prévisions budgétaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker:** Ayant eu le privilège, que n'ont probablement pas eu certains députés plus anciens, de connaître l'ancienne procédure, je dirai qu'il existe une solution à ce problème. Je pense que nous devons nous en remettre à la sagesse de la présidence pour unir la participation qui faisait la force de l'ancien système, au bon côté du nouveau qui permet de cerner directement les problèmes.

[M. l'Orateur.]

Peut-être que les propositions du député de Peace River, qui ont, il me semble, l'appui de mon collègue et voisin, le député de Winnipeg-Nord-Centre, indiquent la voie à suivre.

Je participe à ce débat au pied levé, mais j'ai vu fonctionner l'ancien système et, à mon avis, il présentait plus d'avantages. Je ne crois pas que nous puissions régler la question aussi facilement que le secrétaire d'État a jugé bon de le faire cet après-midi. En tant que nouveau venu à la Chambre, je ressens la plus grande exaspération et je n'ai jamais senti autant de contrainte dans quelque activité que comme membre de n'importe quel comité de la Chambre. Je tiens à préciser que je ne m'en prends pas aux présidents, mais au système. Je ne pense pas que le système actuel soit le meilleur qui permette l'examen le plus complet et le plus détaillé des crédits.

Je m'excuse d'avoir prolongé ce débat, mais j'ai jugé nécessaire d'intervenir à cause de ce qu'a dit mon ami, le secrétaire d'État.

**M. Morgan:** Monsieur l'Orateur, je serai très bref. En prenant votre décision, selon moi, vous devez tenir compte de l'irritation que cause aux députés le système actuel des comités. Je ne suis pas d'accord avec le secrétaire d'État (M. Faulkner). A mon avis, il s'agit d'un processus évolutif. Comme dans le cas de notre régime de droit commun, il ne faut pas s'en tenir strictement à la règle, mais aller de l'avant et faire montre de souplesse. Lorsque l'action du Parlement est entravée, je propose alors que nous utilisions la méthode du droit commun et que nous laissions progresser les choses normalement.

Avec tout le respect que je vous dois, je pense que c'est là une chose que vous pouvez peut-être vous rappeler dans vos délibérations, afin que tout soit fait et que la volonté du Parlement ne soit pas contrecarrée, comme elle le serait, selon moi, si nous devions interpréter rigoureusement les articles 65 et 58 du Règlement. Une interprétation plus large est possible; le fond et la forme peuvent être fusionnés dans ces deux articles pour permettre à Votre Honneur de respecter la volonté du Parlement.

● (1450)

**M. l'Orateur:** Je veux simplement remercier tous les députés qui ont pris la présidence au mot lorsque je leur ait fait remarquer ce matin que c'est là une importante question de Règlement et que j'accepterais avec plaisir les avis de tous les députés, avis que j'ai reçus et que j'étudierai certainement. Certaines pensées me viennent à l'esprit en ce moment, et je pense qu'il serait peu sage de les exprimer sans étudier sérieusement toute la question, sous tous ses aspects, comme elle le mérite, ce que je ferai à la première occasion. J'assure de nouveau à tous les députés que je tiendrai compte de tous les points de vue qui ont été exprimés et peut-être d'autres qui ne l'ont pas été aujourd'hui mais qui, je le sais, sont présents à l'esprit de certains députés qui m'en ont parlé à certaines occasions dans le passé ou qui ont fait des commentaires à d'autres occasions sur ce problème général des rapports de comité et du fonctionnement de notre système de comités en général, en vertu du nouveau Règlement. Cela dit, nous devrions maintenant passer à l'ordre du jour.